

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le VINGT-HUIT MARS DEUX MILLE DIX SEPT, à 20 heures 30, sous la présidence de M. FAUVE Serge, Maire.

Étaient présents : MM. FAUVE, M. GUERTON, M. TOUSSAINT, Mme ALLANIC, Mme RUDET, M. FABRE, M. BIGOT, Mme SAMSON, M. CHABANNES, M. DEVIMEUX, Mme CHASSELOUP, M. BATANCOURT,

Elus excusés :

Elus absents : Mme TROGER, Mme PETRO-MAGUEUR

Secrétaire de séance : Mme RUDET

Date de convocation : 20 mars 2017

Elus en exercice : 14

Elus présents : 12

Elus votants : 12

ORDRE DU JOUR :

- Analyse financière 2016 de la commune présentée par le trésorier
- budget principal :
 - . compte administratif et compte de gestion 2016
 - . *affectations des résultats*
 - . budget primitif 2017
- vote des taux,
- mise à jour de la délibération des indemnités des élus,
- télé déclaration et télépaiement contribution exceptionnelle de solidarité
- création de postes pour l'accueil de loisirs de juillet 2017,
- Informations et questions diverses,

Election du secrétaire de séance :

Madame RUDET est élue secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 28 février 2017 :

Monsieur le Maire soumet à approbation le procès-verbal du 28 février 2017. Après avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Analyse financière 2016 de la commune présentée par le trésorier :

M. FONTAINE présente les comptes de la commune et leurs évolutions sur les années 2013 à 2016. Il conclut sur la gestion équilibrée de la situation financière. Il note toutefois une augmentation des charges plus importante que celle des produits et recommande à la commune de s'attacher à poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement pour se dégager de réelles marges de manœuvre et reconstituer ainsi son fonds de roulement de façon pérenne, sans augmenter son endettement.

Budget principal : COMMUNE

Compte administratif 2016 - AFFECTATION DE RÉSULTAT

Le conseil municipal prend connaissance des résultats du compte administratif de l'exercice 2016 :

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes	Résultat 2016	Résultat de clôture 2016
851 544.77 €	954 870.08 €	+ 103 325,31 €	+ 103 325,31 €

Section d'Investissement

Dépenses	Recettes	Résultat 2016	Résultat 2015	Résultat de clôture 2016
502 470.14 €	485 980.29 €	- 16 489,85 €	- 15 164,96 €	- 31 654,81 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Budget Commune - Affectation obligatoire en investissement

(article 001 – dépenses d'investissement BP 2017) - 31 654,81 €

Couverture du besoin de financement :

(recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2017) : + 103 325,31 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2016 concernent des dépenses non terminées au 31 décembre 2016 : les travaux de la salle des fêtes phase 3, l'achat de terrains nus, l'achat d'un lave vaisselle et d'une armoire avec portes pour la cantine.

Les restes des recettes à percevoir proviennent de la FCTVA 2016.

Le conseil municipal décide l'affectation du résultat de fonctionnement, au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" (recette d'investissement) pour : 103 325,31 €, au B.P. 2017. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Compte de gestion 2016

Ces comptes de gestion, tenus par le trésorier principal, reprennent les mêmes écritures que les comptes administratifs 2016.

Le conseil municipal procède au vote de ces comptes de gestion.

Budget primitif 2017

Le conseil municipal prend connaissance des propositions de la commission des finances pour le budget primitif 2017.

Budget principal commune :

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes : en section de fonctionnement à 913 559,00 € et en section d'investissement à 408 254.81 €.

Les principales dépenses :

- Fond de concours à la Communauté de Communes du Grand Châteaudun pour :
 - L'aménagement du périmètre de l'Eglise,
 - L'enfouissement des réseaux rue du Croc Marbot.
- Diverses acquisitions de matériels pour les écoles, la cantine, l'accueil de loisirs et le service technique,
- Travaux d'accessibilité extérieure des bâtiments municipaux (Bibliothèque, Ecoles, Mairie).

Vote des taux :

Le Conseil Municipal procède aux votes des taux communaux des trois taxes directes locales :

Voix contre : 0 Voix pour : 10 Abstention : 2

* taxe d'habitation : 10.77

* taxe foncière (bâti) : 20.57

* taxe foncière (non bâti) : 33.94
Soit une augmentation de 2 %.

Mise à jour de la délibération des indemnités des élus :

Suite à l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique et à la majoration de la valeur du point d'indice au 01/02/2017, le montant des indemnités des élus évolue en début d'année 2017.

Une nouvelle délibération est adoptée fixant les taux des indemnités.

Télé déclaration et télépaiement contribution exceptionnelle de solidarité :

Dans le cadre de la rénovation de la gestion publique, une procédure de télé déclaration et de prélèvement de la contribution de solidarité en faveur des travailleurs privés d'emploi, créée par la loi n°82-839 du 4 novembre 1982, a été mise en place.

Cette procédure a pour objet la dématérialisation complète des opérations de déclaration, et se traduit par la mise en œuvre du prélèvement comme mode de règlement de la contribution de solidarité.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a signé la convention tripartite relative à la télé déclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité.

Création de postes pour l'accueil de loisirs de juillet 2017 :

L'accueil de loisirs fonctionnera à la Maison Charles Sandré au mois de juillet.
Le nombre de places étant fixé à 39 enfants (15 places pour les enfants de - 6 ans, 24 places pour les enfants de moins de 12 ans), il est nécessaire d'avoir quatre animateurs **et** deux stagiaires et ce, en fonction du nombre d'inscriptions.

Le conseil Municipal donne son accord.

Informations et questions diverses :

. Demande de location de la salle Charles Sandré du 24 avril au 10 juillet 2017 pour une formation à la création d'entreprise. Le conseil municipal accepte de la louer exceptionnellement à un tarif de 20 € par nombre de jour utilisé pour BGE ISMER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.

Et ont signé les membres présents

M. FAUVE
Le Maire

M. GUERTON
1^{er} adjoint

M. TOUSSAINT
2^{ème} adjoint

Mme ALLANIC
3^{ème} adjointe

Mme RUDET
4^{ème} adjointe

M. FABRE
conseiller

Mme TROGER
conseillère

M. BIGOT
conseiller

Mme PETRO
conseillère

Mme SAMSON
conseillère

M. CHABANNES
conseiller

M. DEVIMEUX
Conseiller

Mme CHASSELOUP
conseillère

M. BATANCOURT
Conseiller